

HEC MONTRÉAL

**Procédure de nomination du
représentant étudiant au
Conseil d'administration de
la Fondation HEC Montréal**



**Déposée au Comité permanent des
présidentes et présidents des associations
étudiantes de HEC Montréal (CPPPAE)
le 18 septembre 2012**

Proposition de procédure de nomination d'un étudiant sur le CA de la fondation

Dès qu'ils apprennent que le membre étudiant du Conseil de la fondation doit être remplacé ou annonce officiellement qu'il devra bientôt être remplacé, les cinq présidentes et présidents se réunissent en comité de nomination.

Le comité de nomination élit d'abord un de ses membres comme président d'élection, étant entendu que le président d'élection ne perdra pas son droit de vote pour le choix du candidat à recommander au Conseil. Le président d'élection doit être choisi parmi ceux qui ne seront pas eux-mêmes candidats pour le poste au Conseil de la fondation.

Le président d'élection détermine le début et la fin de la période de mise en candidature puis invite chacun des cinq membres du comité à proposer un (un seul) candidat. Un membre du comité peut proposer sa propre candidature, celle d'un autre président d'association, celle de tout autre étudiant inscrit à l'École, ou encore s'abstenir de présenter un candidat.

À la fin de la période de mise en candidature, le président d'élection informe le comité des candidatures reçues.

Le comité détermine alors s'il est prêt à se prononcer ou si certains de ses membres veulent d'abord rencontrer l'un ou l'autre des candidats proposés.

À la date convenue, il y a élection. Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul candidat, on procède à un vote secret à savoir s'il est nommé par défaut ou si on prolonge la période de mise en candidature. Le vote est secret. Lorsqu'un premier scrutin n'a pas procuré de majorité, le candidat ayant obtenu le moins de votes est éliminé. Si plusieurs candidats n'ont obtenu qu'un vote, les membres conviennent d'une façon d'éliminer un de ces candidats.


On continue de la sorte avec autant de tours de scrutin qu'il faut pour qu'un candidat obtienne la majorité des votes, c'est-à-dire trois votes.

Quand le candidat est identifié, le comité en informe par écrit le secrétaire général de HEC Montréal en incluant quelques informations sur le candidat recommandé.


Proposition de la forme du mandat

Nous proposons également que le mandat soit de 1 an, renouvelable un maximum de deux fois. Si l'étudiant nommé souhaite renouveler son mandat, le CPPAE décide s'il est reconduire ou si le processus d'élection est enclenché.


Nous recommandons que le préambule soit élaboré par l'école afin d'être uniforme avec toutes les politiques, règlements et lois encadrant ce processus.



Julie Dominique Robert
AEDES




Gabriel Morency
AEHEC



Jean-Nicolas-Denis
AEMBA



Mathieu Boldireff
AEMD



Chemssedine Sidi Baba
AEPC